



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-09-2025 /

Dossier complet le : 18-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005857/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du coeur de bourg a SUBLES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DUBOSQ

Prénom(s)

Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'attache à sécuriser, reaménager, valoriser le cœur de bourg de Subles. Il s'agit d'en faire un espace de sociabilité et de convivialité propice aux aménités urbaines et dédié aux circulations douces. Surface totale aménagement 10560m² : requalification de la rue St-Martin - RD572A (6060m²), abords de la salle polyvalente (4500m²). L'objectif de l'aménagement est de révéler le «déjà-là» par le végétal et des aménagements simples sur la rue St-Martin et de fédérer les équipements autour d'un espace public unificateur, ouvert à toutes les fonctions (Mairie, salle polyvalente, école, église). Les enjeux du projet : - améliorer le cadre de vie des habitants, - développer la trame verte, - favoriser les circulations douces (piste cyclable L. 3m en site propre), - réduire la vitesse des véhicules, - hiérarchiser, optimiser les stationnements : longitudinal sur RD, mise au norme du parking existant de l'école (+ 19 places), création d'une poche de 7 places près du cimetière.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'aménagement du cœur de bourg de Subles vise principalement à promouvoir l'utilisation des mobilités actives, piétons et cyclistes, dans l'espace public. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont prévues, notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle reliant l'école, et les zones résidentielles, tout en assurant la sécurité des cyclistes. La première phase du projet concerne le réaménagement de la zone autour de la bibliothèque/salle polyvalente, où l'accent est mis sur la sécurisation de cette zone, en particulier autour de l'école, et rénovation/création d'un parking perméable afin mutualiser l'usage avec l'école et la salle polyvalente. La deuxième phase du projet, envisage la requalification de la route départementale D572A, Rue Saint Martin, de la partie basse de la commune de Subles, en prenant en compte le parvis de la Mairie, en impliquant des réductions des vitesses, la sécurisation des zones résidentielles, mise en œuvre des chicanes, et l'intégration du dispositif cyclable. Enfin, la dernière phase (tranche optionnelle) a pour objectif le renouvellement du tapis d'enrobé existant complémentaire au projet, rue de Saint Martin, jusqu'à l'intersection avec la Rue Desmants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Comme indique précédemment le projet est constitué de plusieurs phases de travaux (2 phases pour la tranche ferme et 1 phase de la tranche optionnelle). Le reamenagement de la zone autour la salle polyvalente sera le point de départ du chantier. L'usage des véhicules, stationnements et piétons sera maintenu au maximum tout au long des travaux afin de permettre l'accessibilité vers les établissements publics (école, bibliothèque,...). En parallèle et après la fin du reamenagement de la zone autour la salle polyvalente, le reamenagement de la rue Saint Martin, avec l'insertion de la piste cyclable, étape principale du chantier. Enfin, la tranche optionnelle consistera au simple renouvellement du tapis d'enrobe noir existant, Rue du Saint Martin jusqu'à l'intersection avec la Rue Desmant.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble des emprises forme une entité d'espace public. Un nettoyage annuel des surfaces piétonnes et cyclables (pavage, enrobe), un balayage trimestriel des caniveaux permettra de maintenir les surfaces dans un état de propreté adapté pour un espace public de centre-ville. De plus les surfaces végétalisées nécessiteront un entretien plus régulier mensuellement pour le nettoyage de surface, le désherbage, la taille annuelle des végétaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
TF:Phase 1: 4500 m2/Phase 2: 6060 m2-Tranche optionnelle: 1060 m2 Surface totale Tranche ferme : 10 560m2Surface de voirie:m2 3490/Surface de stationnement: 830 m2Surface piste cyclable: 1115 m2 Surface pietonniere + surface vegetalisee: 2125 m2 + 3000 m2	(10560, metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

neant

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les zones ZNIEFF les plus proches du projet sont : - ZNIEFF type 2 « Bois du Tronquay et du Quesnay » située a 2,77 km au sud-ouest du projet - ZNIEFF type 1 « Forêt de Cerisy » située a 7,92 km - ZNIEFF type 2 « Vallées de la seules de la mue et de la thue » située a 9,5 km au nord-est du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les site NATURA 2000 les plus proches du projet sont : - « Hetraie de Cerisy » située a 7,82 km au sud-ouest du projet - « Marais du Cotentin et du Bessin Baie des Veys » située a 11,9 km au nord-ouest du projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Environ 3 490M2 de surface vehiculaire requalifiée (demolition et évacuation des matériaux de surface et de structure partiellement) Environ 830 M2 de surface de stationnement (demolition et évacuation des matériaux de surface et de structure partiellement) Environ 1 115 M2 de surface cyclable créée (demolition et évacuation des matériaux de surface) Environ 5 125 M2 de surface
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Subles est concernée par le risque de pollution des sols. Le risque de mouvement de terrain est existant dans la commune de Subles, étant le dernier mouvement de terrain enregistré le 30/12/1999.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Subles est considérée comme une zone à risque de présence de potentiel radon catégorie 3 selon arrêté du 27 juin 2018.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Circulation automobile de centre-bourg au meme titre que l'usage actuel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Circulation automobile de centre-bourg au meme titre que l'usage actuel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Projet lumiere adapte a la requalification de la traversee de bourg.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Projet lumiere adapte a la requalification de la traversee de bourg.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Circulation et stationnements vehiculaires au meme titre que l'usage actuel.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet privilégie la circulation des cycles et des piétons et rend accessible l'espace public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une partie des eaux de ruissellement sera infiltrée dans les surfaces de plantation afin de réduire et temporiser le rejet dans les exutoires existants. De plus, le projet vise à promouvoir les modes de déplacements actifs (marche et vélo).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUBOSQ

Prénom **THIERRY**

Qualité du signataire MAIRE

À SUBLES

Fait le 18-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)